

CHAMPIONNAT D'ENDURANCE KARTING BY ACRT 2023

REGLEMENT SPORTIF

1. Parties prenantes et dénomination

Arbre à Cames Racing Team (ci-après l'Organisateur) organise la première édition du « Championnat d'endurance karting amateur » (ci-après le Championnat).

ACRT – Arbre à Cames Racing Team

Tél : 0499/22.33.52

E-mail : contact@acrt.be

2. Obligations générales

Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels, participant au Championnat s'engagent en leur nom propre à observer toutes les dispositions du Règlement Sportif. **Les modifications effectuées au présent règlement après la publication initiale sont surlignées en jaune.**

Seule ACRT est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement. L'Organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement pour des raisons de force majeure. Le cas échéant, les engagés seront informés dans les délais les plus brefs et, dans tous les cas, avant le départ de la course.

Le Championnat se déroulant sur des pistes de location grand public, les Épreuves sont également soumises au respect des règlements sportifs propres à chaque Circuit. Les Concurrents sont tenus de respecter ces législations, qui ont la même valeur que le présent règlement.

3. Principe et déroulement

Le Championnat se déroule entre le 15 avril 2023 et le ~~16~~ **09** septembre 2023.

3.1. Calendrier du Championnat & prix

| DATE | EPREUVE | TYPE | DUREE QUALIFS | DUREE COURSE | TARIF |
|--|--------------------------|---------|------------------|-----------------|---------------------------|
| SAMEDI 15 AVRIL 2023 | LES 3H DE FLOREFFE | INDOOR | 30 MIN | 3H | 300€ |
| SAMEDI 20 MAI 2023 | LES 2H DE MONDERCANGE | OUTDOOR | 30 MIN | 2H | 220€ |
| SAMEDI 08 JUILLET 2023 | LES 2H DE LEXY | INDOOR | 30 MIN | 2H | 220€ |
| SAMEDI 05 AOUT 2023 | LES 3H D'EUPEN | INDOOR | 30 MIN | 3H | 300€ |
| SAMEDI 16 09 SEPTEMBRE 2023 | LES 3H DE LOMMERANGE | OUTDOOR | 20 MIN | 3H | 300€ |
| TOTAL | | | 2H20 | 13H | 1.340€¹ |

¹ Prix TTC par équipe, tout compris.

3.2. Inscription :

Les inscriptions ont lieu sur le site web www.acrt.be/karting (via le formulaire).

Il est possible de s'inscrire de deux façons :

- ✓ **Soit directement pour l'entièreté du Championnat.** De cette manière, la place de l'Equipe est garantie pour chacune des Épreuves. L'Equipe bénéficie également d'un tarif préférentiel grâce à une remise immédiate de 10% (1.200€ au lieu de 1.340€).
 - Le prix d'inscription à l'ensemble du Championnat est fixé à **1.200€ TTC.**
 - Le montant est à verser sur le compte BE52 0015 3225 1709 – Communication : Championnat karting ACRT + nom de votre équipe
 - Date limite pour le paiement : 31 décembre 2022.

- ✓ **Soit course par course.** Dans ce cas de figure, l'Equipe est libre de s'inscrire uniquement aux Épreuves de son choix et est soumise au principe du « premier arrivé, premier servi ».
 - Le prix d'inscription pour chaque course est spécifié dans le tableau en page 1. Le total équivaut à **1.340€ TTC.**
 - Date limite pour le paiement : 60 jours avant la date de l'Épreuve (la date exacte sera précisée au moment de l'inscription).
 - Le montant est à verser sur le compte BE52 0015 3225 1709 – Communication : Nom de la course + nom de votre équipe

Dans les deux cas, les résultats sportifs des Équipes sont comptabilisés et des points sont attribués. Il n'est donc pas obligatoire de s'inscrire à l'entièreté des Épreuves pour être éligible au Championnat. Dans le cas où une équipe ne participe pas à une épreuve, celle-ci sera simplement considérée comme « non-partante » (DNS) pour l'épreuve en question.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, l'Organisateur enverra deux rappels à un intervalle de deux semaines. Sans réponse de la part du Concurrent, l'inscription sera annulée et la place sera mise à disposition d'une autre équipe.

Le nombre minimal est fixé à 15 équipes. Si ce nombre n'était pas atteint à la date de clôture des engagements, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler une Épreuve ou le Championnat.

3.3. Équipes & pilotes :

Le championnat est régi par les règles générales suivantes :

- Le Championnat est ouvert à toute personne atteignant l'âge de 16 ans révolu au moment de la première épreuve du championnat.
- Aucune licence n'est nécessaire pour participer. Cependant, il est fortement conseillé de posséder une première expérience en karting, a fortiori en course d'endurance.
- Lors de chaque Épreuve, chaque équipe doit être composée de minimum 3 pilotes et maximum 6 pilotes. Il n'est pas obligatoire que ce soit toujours le même nombre ou les mêmes pilotes à chaque Épreuve. Un pilote ne peut être inscrit que dans une seule équipe pendant toute la durée du Championnat.
- Chaque équipe doit désigner un chef d'équipe qui sera le seul interlocuteur auprès de l'Organisateur ou de la Direction de course.
- Lors de chaque Épreuve, le tirage au sort des karts sera effectué par la Direction de Course en présence de tous les chefs d'équipe.
- Un système de lestage sera mis en place sur les Circuits proposant cette option lors de certaines Épreuves. Les informations pratiques relatives au lestage seront communiquées au moins deux semaines avant chaque Épreuve et seront rappelées lors des briefings.
- Tous les pilotes sont tenus d'assister aux éventuels briefings organisés par les Circuits, sous peine de mise hors course disqualification. Ceux-ci permettent d'expliquer/rappeler les règles d'application, spécifiques à chaque Épreuve (changement de kart, ravitaillement, lestage, etc.).
- Chaque Équipe recevra au minimum deux semaines avant chaque Épreuve les informations pratiques (décharge à compléter, règlement de la course, adresse & horaires à respecter, karts à disposition, etc.).

3.4. Règlement durant les qualifications et la course :

Durant les qualifications :

- Chaque Équipe est libre d'adopter la stratégie sportive de son choix.
- Le temps de roulage de chaque pilote est libre. Tous les pilotes ne sont pas obligés de participer aux qualifications.
- Le pilote qui termine la séance des qualifications est obligatoirement celui qui prend le départ de la course (sauf cas de force majeure ou si les Commissaires de piste autorisent un changement de pilote entre la fin des qualifications et le départ de la course).
- Si une Équipe constate que sa machine ne fonctionne pas correctement, elle a l'autorisation de rentrer au stand pour signaler le défaut. Celui-ci est examiné et éventuellement vérifié par un commissaire de piste. Si cela s'avère nécessaire, un changement de kart est effectué.

Durant les courses :

- De manière générale, chaque Équipe est libre d'adopter la stratégie sportive de son choix.
- Le temps de roulage des pilotes est libre, mais chaque pilote d'une Équipe doit au moins effectuer un relais (un relais = au minimum 1 tour chronométré). En cas de blessure ou cas de force majeure (laissée à l'appréciation de l'Organisateur), un pilote pourra être exempté de son relais obligatoire. Dans pareil cas de figure, l'Equipe devra en informer l'Organisateur le plus rapidement possible. Si l'Organisateur n'est pas informé de la situation durant l'Épreuve, l'Equipe sera considérée comme DNF lors de la publication des résultats officiels.

- Lorsqu'un système de lestage est prévu, chaque pilote devra se présenter à la pesée AVANT le début de la course. Chaque pilote sera ensuite responsable de son lest durant toute la durée de l'épreuve. Les règles relatives au lestage seront expliquées lors de chaque briefing.
- Quatre arrêts au stand minimum sont obligatoires.

Durant ces arrêts, les Équipes peuvent procéder à un changement de pilote si elles le souhaitent. Si ce n'est pas le cas, le pilote qui rentre au stand doit valider l'arrêt en garant son kart **de manière sécurisée**, sortir de celui-ci, se mettre debout sur ses deux pieds, puis remonter à bord du kart et rejoindre la course. **Le comptage des arrêts obligatoires et la vérification de la procédure d'arrêt seront effectués par les Commissaires de course.**

À noter qu'un temps minimum d'arrêt peut être imposé dans les stands. Les Équipes seront prévenues le cas échéant.

- ~~• Un changement de kart est obligatoire à la moitié de chaque Épreuve afin de lisser les éventuelles différences de performance entre les machines. Ce changement de kart est comptabilisé comme un arrêt obligatoire et soumis aux mêmes règles (voir point précédent). Durant les épreuves de 3h, ce changement de kart permettra également de refaire le plein des machines. Les informations pratiques relatives à ces changements seront communiquées avant chaque Épreuve.~~
- Les changements de pilote s'effectuent toujours dans les stands. Il faut rentrer à allure raisonnable et signaler son intention en levant un bras suffisamment tôt pour ne pas surprendre les autres concurrents. Toute manœuvre dangereuse sera sanctionnée comme il se doit. Si votre coéquipier n'est pas présent à temps, ne bloquez pas les stands et faites-en sorte que les autres karts puissent encore passer.

3.5. Types de départs :

Trois types de départs seront organisés lors du Championnat :

- **Départ arrêté type F1** : les concurrents sont placés complètement à l'arrêt sur des emplacements prédéterminés, moteurs tournants, en attendant le signal qui donne le départ de la course. Ce signal peut être donné à l'aide de feux lumineux généralement organisés en une séquence ou bien via l'abaissement d'un drapeau agité par un Commissaire de course.
- **Départ lancé** : lors d'un départ lancé, les pilotes sont regroupés en formation sur la piste pendant un certain nombre de tours (tour de chauffe ou régime de drapeau jaune) en suivant à vitesse réduite un kart de sécurité. Une fois que les conditions de course sont réunies, le kart de sécurité quitte la piste et rentre aux stands tandis que les commissaires de course brandissent le drapeau vert, signifiant au peloton qu'il est autorisé à accélérer à des vitesses de course.
- **Départ LE MANS** : Quand le drapeau est abaissé, les pilotes alignés d'un côté de la piste doivent s'élancer vers leurs machines (alignées en épi moteur tournant de l'autre côté de la piste) et prendre le départ.

L'éventuelle organisation d'un tour de chauffe/formation sera précisée lors des Briefings.

3.6. Pénalités :

Les décisions du Directeur de Course sont souveraines et ne peuvent prêter à discussions. Ces sanctions peuvent aller d'un simple avertissement jusqu'à la mise hors course.

| | |
|---|--|
| Départ anticipé | 1 tour de pénalité |
| Comportement dangereux | Avertissement ² |
| Pilotage antisportif caractérisé | Avertissement |
| Tricherie avérée | Disqualification ³ |
| Nombre d'arrêts obligatoires non respecté | 3 tours de pénalité par arrêt manquant |
| Procédure d'arrêt au stand non respecté | 1 tour de pénalité |
| Entrée dangereuse dans les stands | 1 tour de pénalité |
| Non-respect du lestage | Disqualification |

Les cas non repris dans ce chapitre sont laissés à l'appréciation du Directeur de Course de chaque Circuit.

3.7. Points & classement

Des points sont attribués aux dix premières équipes de chaque épreuve, proportionnellement à la durée de la course. Des points bonus sont également attribués pour les pole positions, les meilleurs tours en course ~~et la meilleure vitesse moyenne~~. Enfin, 2 points bonus sont attribués dans le cas où une équipe réalise un Grand Chelem (pole position + victoire + meilleur tour en course).

EXCEPTION : l'Épreuve **des 3h de Lommerange** sera soumise au barème d'une course de 2h mais les points seront doublés dans le cadre de la grande finale.

COURSE DE 2H :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| 1^{er} position | 25 points |
| 2^e | 18 points |
| 3^e | 15 points |
| 4^e | 12 points |
| 5^e | 10 points |
| 6^e | 8 points |
| 7^e | 6 points |
| 8^e | 4 points |
| 9^e | 2 points |
| 10^e | 1 points |

² Trois avertissements = disqualification du pilote et le cas échéant de l'Équipe si le nombre de pilotes minimum n'est plus respecté. En cas de disqualification, les Concurrents et/ou les Équipes concernées ne seront en aucun cas remboursés.

³ Selon la gravité de la tricherie, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure l'Équipe pour l'entièreté du Championnat. En cas d'exclusion, les Concurrents et/ou les Équipes concernées ne seront en aucun cas remboursés.

COURSE DE 3H :

| | |
|--------------------------------|-------------|
| 1^{er} position | 37,5 points |
| 2^e | 27 points |
| 3^e | 22,5 points |
| 4^e | 18 points |
| 5^e | 15 points |
| 6^e | 12 points |
| 7^e | 9 points |
| 8^e | 6 points |
| 9^e | 3 points |
| 10^e | 1,5 points |

POINTS BONUS :

| | |
|---|----------|
| POLE POSITION | 5 points |
| MEILLEUR TOUR EN COURSE | 3 points |
| GRAND CHELEM (POLE + VICTOIRE + MEILLEUR TOUR EN COURSE) | 2 points |

Les classements officiels de chaque course seront publiés endéans les 72h sur le site www.acrt.be et sur la page Facebook du championnat.

3.8. Désignation du Vainqueur du Championnat :

L'Equipe cumulant le plus de points à l'issue de la dernière épreuve sera élue CHAMPIONNE.

3.9. Matériel :

En théorie, les karts sont réputés de performances identiques. En pratique, chaque pilote sait pertinemment bien qu'une équivalence totale et parfaite est impossible. Aussi, l'organisation introduit un procédé qui permet de réduire ces différences.

- Toutes les interventions sur les karts sont interdites sauf les améliorations de sécurité (baquet, mousse).
- La pression des pneus est définie par les équipes techniques de chaque circuit et ne peut être modifiée pendant toute la durée des essais et de la course.
- L'addition de produits quelconques est rigoureusement interdite sous peine de mise hors course immédiate.

- Un changement de kart est obligatoire à la moitié de chaque Épreuve pour lisser les éventuelles différences de performance entre les machines.

4. Remboursement

Les Concurrents ont la possibilité d'annuler leur participation en envoyant un mail à contact@acrt.be.

En cas d'inscription au Championnat, le remboursement s'effectuera selon le schéma suivant :

- ✓ Annulation 60 jours ou plus avant la date de la première épreuve du Championnat : remboursement à 100%.
- ✓ Annulation entre 30 jours et 59 jours avant la date de la première épreuve du Championnat : remboursement à 75%.
- ✓ Annulation entre 15 jour et 29 jours avant la date de la première épreuve du Championnat : remboursement à 25%.
- ✓ Annulation entre 0 jour et 14 jours avant la date de la première épreuve du Championnat : aucun remboursement possible.

En cas d'inscription à chaque Épreuve de manière séparée, le remboursement s'effectuera selon le schéma suivant :

- ✓ Annulation 30 jours ou plus avant l'épreuve : remboursement à 100%.
- ✓ Annulation entre 21 jours et 29 jours avant l'épreuve : remboursement à 75%.
- ✓ Annulation entre 15 jour et 20 jours avant l'épreuve : remboursement à 50%
- ✓ Annulation entre 0 jour et 14 jours : aucun remboursement possible.

L'Organisateur se réserve le droit d'accorder des conditions de remboursement plus souples ou totales dans les cas de force majeure (maladie, décès, catastrophes naturelles, etc). Chaque cas sera traité individuellement.

5. Comportement sportif

La Direction de course exclura de la course tout pilote OU équipe dont le comportement ou la conduite pourrait être qualifié d'antisportif, agressif ou dangereux, sachant par expérience que ce genre de pilotage présente des risques certains d'accident. De même, tout comportement agressif de la part d'un pilote ou d'un accompagnateur sera sanctionné par une mesure adéquate allant de la simple réprimande (avertissement) à la mise hors course pour une, voire plusieurs Épreuves.

Il est interdit de :

- Tamponner, bloquer ou gêner méchamment un autre pilote.
- Pousser volontairement un kart pour lui faire gagner du temps.
- Zigzaguer pour empêcher un autre pilote de dépasser. **Un seul changement de trajectoire est autorisé avant & pendant une zone de freinage.**
- Court-circuiter la piste.
- Faire des gestes déplacés.
- Détériorer le matériel mis à disposition.
- Menacer un autre pilote ou un membre du staff d'organisation à quelque moment que ce soit (les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs).

Chaque infraction constatée sera jugée par la direction de course et sanctionnée proportionnellement en fonction des faits reprochés. Les participants devront accepter les conditions d'utilisation des karts de location du circuit où se déroule l'épreuve ainsi que les règles de sécurité en vigueur sur le circuit. En outre, chaque participant devra suivre les injonctions des commissaires de piste, des stewards et de la direction de course.

4.1. Fair play :

Le succès des courses tient entre autres à la qualité de la piste, à sa technicité, à l'attention permanente du personnel à avoir un déroulement de la course le plus efficace possible, mais surtout à la volonté marquée pour que les courses se déroulent dans une atmosphère de correction et de fair play qui malheureusement font défaut sur beaucoup de circuits.

Nous demandons donc à tous un minimum de tolérance. Si un pilote devant ou derrière vous commet une erreur, soit en vous gênant, soit en vous heurtant, ayez s'il vous plaît l'intelligence de penser qu'il peut ne pas l'avoir fait exprès. Et si c'est vous qui êtes concerné, faites un petit geste d'excuse, cela fait toujours plaisir. De même, si un concurrent plus lent vous cède le passage volontairement, un petit geste de remerciement lui fera également plaisir.

6. Conditions météorologiques

De manière générale, les épreuves sont maintenues quelles que soient les conditions météorologiques. Néanmoins, en cas de mauvaises conditions mettant en péril la sécurité des Concurrents, la direction des circuits se réserve le droit d'interrompre l'utilisation du circuit à tout moment, voire d'annuler l'épreuve. Dans pareil cas de figure, les Équipes seront prévenues le plus rapidement possible.

Si la direction de Course décide unilatéralement d'interrompre ou d'annuler une Épreuve, les Concurrents et/ou les Équipes ne seront en aucun cas remboursés.

7. Conditions médicales & produits illicites

Tous les participants devront être aptes pour la pratique du karting et ne présenter aucun symptôme de maladie. Un pilote malade ne sera pas admis dans l'enceinte du circuit. La participation au Championnat est interdite :

- ✓ Aux personnes cardiaques
- ✓ Aux femmes enceintes
- ✓ Aux personnes souffrant du dos ou affectées de troubles physiques
- ✓ Aux personnes portant un plâtre ou une attelle
- ✓ Aux personnes présentant des troubles de la vue

La consommation d'alcool (**tolérance zéro**) ou de produits illicites (**tolérance zéro**) est strictement interdite durant toute la durée des Épreuves. La direction de course pourra à tout moment vérifier par tout moyen (y compris éthylotest du commerce) que les pilotes sont en état de conduire. Il ne sera toléré aucun accès en piste en cas d'ébriété ou d'influence de quelque substance. En cas de contrôle positif, le Concurrent sera exclu de l'entièreté du Championnat, sans appel ni remboursement possible.

8. Age minimum

Le Championnat est accessible à partir de 16 ans.

Pour pouvoir prendre part à une épreuve, les participants mineurs devront être accompagné d'au moins un de leur parent ou, si cela n'est pas possible, d'une procuration de transfert d'autorité parentale à une personne majeure accompagnant le mineur pour toute la durée de l'épreuve (procuration signée par les 2 parents). Selon les circuits, des décharges sont parfois obligatoires.

9. Equipement

Durant chaque Épreuve, chaque pilote doit:

- Porter un casque (des casques sont disponibles gratuitement auprès de chaque circuit).
- Porter des vêtements longs couvrant les bras et les jambes.
- Porter des chaussures fermées, lacets noués courts.
- Le pilote doit s'assurer de ne rien avoir dans ses poches (ce qui pourrait se transformer en danger lors de la conduite ou si cela tombe sur la piste).

Certains Circuits exigent le port d'une charlotte et de gants. Les frais de location éventuels de cet équipement seront à charge des Concurrents.

Il est interdit de :

- Porter une écharpe ou un foulard
- Laisser les cheveux longs dépasser du casque
- Porter des vêtements flottants (jupes, capuches...)
- Porter des chaussures ouvertes (sandales), des chaussures à talons hauts ou des chaussures à lacets longs flottants
- Sortir de votre kart
- Enlever votre casque
- Mettre vos mains sur vos pneus
- Toucher aux parties chaudes du kart

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de salissure ou dégradation sur les vêtements des pilotes pendant la pratique du karting.

Les pilotes qui disposent de leur propre équipement peuvent l'utiliser.

10. Contestation et réclamation

S'agissant d'épreuves de loisir à bas coûts, aucune réclamation ne sera acceptée en ce qui concerne l'éventuelle défektivité d'un kart mis à disposition. L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable de la qualité du matériel mis à disposition.

Par ailleurs, dans la mesure où l'Organisateur participe également au Championnat, et afin d'éviter d'être juge et parti, celui-ci délèguera l'entièreté de la responsabilité sportive à la Direction de course de chaque circuit. Seule celle-ci sera en mesure d'appliquer le règlement sportif, d'appliquer les pénalités adéquates en cas d'infractions et de valider les résultats de l'Épreuve. En aucun cas l'Organisateur ne pourra intervenir et il sera soumis aux mêmes exigences que les autres Concurrents.

Néanmoins, le Participant pourra porter réclamation auprès de l'Organisateur s'il estime qu'une erreur sportive a été commise en sa défaveur. Cette réclamation devra parvenir à l'Organisateur par e-mail à l'adresse contact@acrt.be endéans les 48h après l'arrivée de la course. La demande sera traitée, sur bases de preuves tangibles et irréfutables, et si nécessaire en collaboration avec la Direction de course de l'Épreuve concernée par la réclamation. Le Participant sera informé de la décision dans les 7 jours ouvrables suivants maximum.

Au-delà de ce délai, les résultats sont définitivement entérinés.

11. Sécurité et danger

L'accès aux sites – aussi bien aux circuits qu'à leurs dépendances et à toutes les autres infrastructures se trouvant à l'intérieur de l'enceinte des sites – se fait aux risques et périls des personnes concernées. L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols et/ou des dommages subis par des biens appartenant à des tiers, et ne peuvent pas non plus faire l'objet d'une quelconque demande d'indemnisation.

L'Organisateur ne peut pas non plus être tenu responsable ou faire l'objet de demandes d'indemnisation dans des cas de lésions corporelles directes ou indirectes, résultant ou provoquées par une quelconque activité sur le terrain.

9.1. Accès circuit

Le public et toute personne ne pilotant pas de kart ou n'en étant pas directement et techniquement responsable (mécaniciens) n'est pas autorisée à accéder sur la piste.

L'accès pour pilotes et/ou mécaniciens est aux propres risques des personnes concernées.

Les mécaniciens, les photographes ou toute autre personne qui désirerait entrer dans l'enceinte du circuit devront en faire la demande préalable à un responsable du Circuit.

9.2. Accès accompagnateurs, visiteurs & spectateurs

L'accès au circuit est formellement interdit au public et aux accompagnateurs.

La zone pour les visiteurs et spectateurs se limite au parking visiteur, la buvette et sa terrasse, les zones autour du circuit protégé par les grillages. La zone d'attente pour les accompagnateurs est clairement définie. Les instructions du personnel du circuit sont à suivre impérativement.

12. Pannes éventuelles

En cas de panne, il faut, si possible, conduire le kart dans une zone sûre. Sans accord du personnel de la piste, il est absolument interdit de sortir du kart.

- En cas de panne fortuite, il sera procédé au remplacement du kart le plus rapidement possible.
- S'il s'agit d'une panne consécutive à un choc ou à un comportement inapproprié, il ne sera procédé à aucun remboursement. L'Épreuve prendra fin.

13. Caméra embarquée

Le port d'une caméra embarquée (type Go Pro) est autorisé à condition que celle-ci soit fixée correctement sur le pilote afin de ne pas être projetée sur un autre utilisateur ou tomber sur la piste et présenter un danger lors de la conduite. L'Organisateur décline toute responsabilité quant aux images enregistrées lors de l'activité.

Néanmoins, il est possible que certains Circuits interdisent le port de caméra embarquée. Leur réglementation devra être respectée. Les Équipes devront demander elles-mêmes, aux responsables des Circuits, l'autorisation d'utiliser une caméra embarquée. En cas aucun l'Organisateur ne se chargera de cette mission.

14. Procédure de podium

Après l'arrivée de chaque Épreuve, les trois premières équipes sont invitées à rester sur place une demi-heure supplémentaire pour la remise des trophées et la traditionnelle photo souvenir.

Lors des 3h de Lommerange, toutes les équipes sont invitées à rester sur place une demi-heure supplémentaire pour la remise des prix du Championnat et le couronnement de l'équipe championne.

15. Récompenses

A l'issue du Championnat, l'équipe Championne recevra un trophée récompensant leur titre.

Des récompenses seront également offertes aux trois premières équipes du Championnat. Ces récompenses seront annoncées en temps voulu.